



MAIRIE

DE

VALLABRIX

30700

Tél. : 04 66 22 58 12

Fax : 04 66 22 01 48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 Janvier 2015 003/2015

L'an deux mille quinze le douze janvier à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard RIEU.

PRESENTS : Odile PERNIN-VIDAL, Géraldine BRUN, Anne-Marie BRUN, Marie TRUCHET, André BETEILLE, Antony Foucault, Philippe MARIE.

PROCURATIONS :

ABSENTS : Vincent MARTINEZ, Laurent FRANCOIS, Patrice FRANCOIS.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Antony FOUCAULT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la Convocation
07/01/2015

Date d'affichage
13/01/2015

Objet de la délibération :

Approbation rapport Etude Faisabilité quartier Bouyer.

Choix d'une option d'aménagement.

L'adjoite au Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet « Habitat et Société ».

Cette étude avait pour objectif de concevoir l'opération d'aménagement planifiée dite du quartier Bouyer, prévue dans le PLU, en répondant aux orientations du PADD :

1. Maîtriser la croissance démographique.
2. Organiser le développement urbain et renforcer la centralité du village.
3. Favoriser la mixité sociale et générationnelle.
4. Programmer des équipements publics nécessaires.

Durant une année, le cabinet a travaillé en COPIL avec les élus, les représentants des associations et les représentants des différents services d'urbanisme de l'Etat et des Collectivités. Ces travaux ont été présentés en réunion publique pour être débattus et ont fait l'objet d'une exposition à la Mairie.

L'étude de faisabilité a permis d'affiner les principes d'aménagement contenus dans le PLU en redistribuant les espaces consacrés aux équipements publics, aux habitations et à la voirie. Cette réflexion tient compte des termes de la convention de partenariat signée par la Commune avec l'EPF LR.

Sur les différents scénarios d'aménagement proposés par le cabinet, deux d'entre eux ont été étudiés complètement :

- Option H1 : 30 logements
- Option H2 : 28 logements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- Approuve le rapport de l'étude de faisabilité du cabinet Habitat et Société.
- Choisit l'option H2, comportant 12 logements sociaux, 6 PSLA et 10 lots à bâtir.

acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,

le **27 JAN. 2015**

et publication,

du **10 FEV. 2015**

ou notification,

du **10 FEV. 2015**

PREFECTURE DU GARD
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
27 JAN. 2015
Bureau du Courrier

Le Maire,
Bernard RIEU



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication